



N°2023-_____/MSHP/SG/DGOS/DSPS

Ouagadougou, le

20 DEC 2023

**AVIS DE RECRUTEMENT DE 26 AGENTS DE COLLECTE ET DE 7 AGENTS
SUPERVISEURS POUR LA REALISATION D'UN RECENSEMENT DES
ETABLISSEMENTS PRIVES DE SANTE AU BURKINA FASO**

Dans le cadre de la mise en place d'un répertoire national des établissements privés de santé, le Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique à travers la Direction du secteur privé de santé sur toute l'étendue du territoire national, organise une collecte de données auprès des établissements privés de santé.

A cet effet, la Direction du secteur privé de santé compte recruter des agents de collecte et des superviseurs et les former pour la collecte des données.

Pour ce faire, elle souhaite recevoir les dossiers pour le poste d'agents de collecte et celui d'agents superviseurs.

Toutes les activités relatives à cette collecte se dérouleront dans la période de Décembre 2023 à janvier 2024. L'activité se déroulera dans toutes les régions du Burkina-Faso.

I. Conditions de candidature

Peuvent prendre part à cette candidature, les personnes remplissant les conditions suivantes :

- être de nationalité burkinabé ;
- être âgé de dix-huit (18) ans au moins et de quarante-sept (47) ans au plus au 31 décembre 2023 ;
- être titulaire d'au moins le baccalauréat ou de tout autre diplôme reconnu équivalent ;
- être disponible de janvier à février 2024 ;
- être de bonne moralité, rigoureux et discipliné ;
- posséder un moyen de déplacement (moto) ;

- être physiquement apte à se déplacer constamment pendant la période de collecte ;
- être capable de travailler en équipe et sous pression ;
- avoir une expérience ou une connaissance dans la collecte de données avec les smartphones ou tablettes ;
- avoir une maîtrise de l'outil informatique ou être habitué à la manipulation des téléphones portables avec Android/Windows Mobile dans leurs fonctionnalités usuelles (répertoire, messagerie, utilitaires divers) ;
- accepter de travailler pendant les weekends et les jours fériés.

II. Procédure de recrutement

Le recrutement se déroulera en 3 phases :

- **Phase 1** : Présélection des candidats inscrits en ligne

Les personnes intéressées par ce recrutement sont invitées à s'inscrire en ligne sur le site : <https://forms.gle/CuvzzV9ihSwWoCyS8>

A partir dudit site, cliquer sur le lien « **postuler** »

Les inscriptions débutent le 09 janvier 2024 et prendront fin le 12 janvier 2024 à 17 heures.

Cette présélection sera faite sur la base des informations que les candidats auront fournies. Elle consiste à retenir cinquante (50) candidats dont quarante (40) au compte des enquêteurs et dix (10) au compte des superviseurs.

- **Phase 2** : Présélection sur dossier physique

Les candidats retenus à la présélection de la phase 1 devront fournir au comité de recrutement installé à la Direction du secteur privé de santé dans un délai de 72 heures à compter de la date de publication des résultats de la phase 1, un dossier physique composé de :

- une demande manuscrite non timbrée adressée à Monsieur le Directeur du secteur privé de santé ;
- une copie non légalisée de la Carte nationale d'identité burkinabè (CNIB) ou du passeport ;
- une copie non légalisée du diplôme du baccalauréat ou équivalent ;

- un curriculum vitae d'au plus deux pages détaillé, daté, signé et faisant ressortir clairement l'âge, le sexe, le niveau d'instruction, les expériences de travail et de formation du candidat, la possession d'un moyen de déplacement et les contacts (téléphone et email) adresses de trois personnes de références ;
- les copies non légalisées des attestations de participation à des enquêtes statistiques ;
- une copie non légalisée de la carte grise de la moto.

Il est souhaitable que le dépôt du dossier physique soit fait par le candidat lui-même.

A cette phase, seuls les dossiers des candidats régulièrement réceptionnés et enregistrés seront examinés conformément aux critères de recrutement.

Il est à noter que les dossiers incomplets ne seront pas examinés.

Seuls les agents sélectionnés après étude de dossier prendront part à la formation.

•Phase 3 : Sélection définitive des agents de collecte :

La liste définitive des candidats admis à faire la collecte est arrêtée à l'issue de la formation et de l'évaluation des candidats.

Les agents de collectes retenus à chaque étape seront contactés par téléphone.

NB :

- Aucun dossier ne sera restitué après le dépôt ;
- Il y aura un test à l'issue de la formation afin de retenir les plus aptes pour la collecte des données.

Ampliations :

- DGOS
- DSI
- DSS
- FASPB
- Projet PPR-COVID-19

La Secrétaire générale du Ministère de la
Santé et de l'Hygiène publique



Dr Estelle Edith DABIRE/DEMBELE
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon